

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 29 mai 2026

Date d'affichage 29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, AUGUIN Isabelle, DESMOUTIERS Aurore, EL MORABIT Fouad, DE BOUEMANGE Béatrix, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, LELIEVRE Olivier, JOUAULT Gervaise, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, LADOUX Cécile, RUTA Lorenzo, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentés : SAAB Pierre par VIART Jean-Michel, OUDART Audrey par GROSJEAN Patrick, JOLY Thierry par DA SILVA Emilie, GIBIER Fanny par ZWALD Jérémy.

Absent : ROCIPON Julien

Monsieur Louis BODIVIT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **T.C.M. – SERVICE COMMUN – AUTORISATION DROITS DES SOLS (A.D.S.) – CONVENTION D'ADHESION – PÉRIODE 2026-2032**

N° de délibération : **2026-51**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	28	0	0	0

Rapporteur : **Patrick GROSJEAN**

L'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de se doter « de services communs », chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Afin d'accompagner les communes membres de l'agglomération dans la réalisation de leurs missions, différents services communs, dont le service « Autorisation Droit des Sols (ADS) ont été créés par Troyes Champagne Métropole.

Le service commun ADS a été créé par délibération du 29 mai 2015 et la commune de Saint-Julien-les-Villas y adhère depuis 2017. Or, les missions et les modes de fonctionnement des différents services communs ont été amenés à évoluer avec le temps, tant au regard d'évolutions législatives et/ou règlementaires impactant les domaines d'interventions de ces services communs.

Par conséquent, Troyes Champagne Métropole a initié une phase d'actualisation et de mise en conformité des conventions d'adhésion existantes, avec le cadre légal actuel, le besoin des communes membres.

Il est donc proposé une nouvelle convention d'adhésion au service commun « autorisation droits des sols, pour la période 2026-2032.

La commission "Finances-Affaires générales" du 26.05.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** le projet de convention actualisé et joint ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que tout acte afférant à ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2026.06.09 16:11:19 +0200
Ref:11166897-16844315-1-D
Signature numérique
le Maire